

## PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

**Date :** 09/02/2015

Année scolaire : 2014 - 2015

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 30/01/2015

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non  
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme LAVANCHE Kathy

Secrétaire de séance : M. JOULIN Olivier

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 19

### Ordre du jour

1 - Préambule

- Approbation du P.V. de la séance du 01/12/2014.

2 - Préparation de la rentrée 2015

- Choix pédagogiques 2015.
- Prévision des effectifs.
- Principe de l'organisation de l'établissement en classes et en groupes.
- Principe d'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement.

3 - Demande d'ouverture d'un poste spécifique en Technologie.

4 - DBM.

5 - Conventions.

6 - Questions diverses.

- **4 Annexes [nombre – titre]** – Prévision des effectifs 2014/2015 – Proposition de ventilation de la DGH 2015 et Principaux choix pédagogiques – convention AGAPE – convention cadre –

- **Motions [nombre – titre]** : Rétablissement de l'heure de laboratoire pour les professeurs de technologie

**PRESENCE au CONSEIL**

**Séance du 09 Février 2015**

Séance du Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[ <sup>☐</sup> ]	A[ <sup>☐</sup> ]	E[ <sup>☐</sup> ]	Nom - Prénom	P[ <sup>☐</sup> ]	A[ <sup>☐</sup> ]	E[ <sup>☐</sup> ]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LAVANCHE Kathy	X						
	Proviseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	X						
	C.P.E.								
	Directeur adjoint de la SEGPA								
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude	X						
		M. BARILLOT Dorick		X					
	Groupement de communes								
	Commune siège	Mme JANCHE Marylène	X						
Commune siège									
PERSONNALITE QUALIFIEE		M. BOUTET Bruno			X				
		Mme MINAULT Brigitte	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme BOUSSAC Martine	X						
		M. BREGEAS Arnaud	X						
		Mme FERRU Rose-Marie	X						
		M. JOULIN Olivier	X						
		Mme MAYOT Karine	X						
		Mme MOUZIN Marie-Laure	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	M. GLOTIN LUC	X						
		Mme BEAUMONT Michelle	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme GARNIER Pascale	X						
		M. GATINEAU Christian	X						
		Mme PELLETIER Florence			X				
		Mme MOREL Laurence	X						
		Mme BERETTI Nathalie	X						
		Mme CAPILLON Sylvie			X				
	Elèves	Mle OLIVIER Oriane	X						
		Mle BOUTIN Margaux	X						

[<sup>☐</sup>] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## I - Préambule

Le quorum étant atteint, Mme Lavanche, Principale, en qualité de présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance à 17h30 et fait lecture de l'ordre du jour.

M. JOULIN Olivier, représentant des personnels d'enseignement, accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 01 Décembre 2014 :**

Le procès verbal de la séance du 01 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

## II - Préparation de la rentrée 2015

Arrivée de M. Mazin à 17h40.

Mme Lavanche, Principale, amorce les échanges en rappelant que la commission permanente s'est réunie le jeudi précédent soit le 05 février 2015 pour traiter ces questions.

### **Prévisions des effectifs :**

Les effectifs attendus pour chaque niveau à la rentrée 2015 (prévision de l'Inspection académique) sont communiqués et commentés par Mme la Principale. Elle fait remarquer que le nombre des « futurs » élèves de 3<sup>ème</sup> devrait être légèrement inférieur. Plusieurs élèves actuellement en 4<sup>ème</sup> envisagent une réorientation en 3<sup>ème</sup> Prépa Pro.

La fermeture du collège privé de Chef-Boutonne est évoquée mais son impact sur nos effectifs à la prochaine rentrée est difficilement mesurable car cela dépendra du domicile d'origine des élèves, des éventuelles demandes de dérogations. D'une manière générale, les effectifs varient sensiblement chaque année entre les départs et arrivées en cours de scolarité, mais cela ne devrait pas affecter la répartition des classes dont les effectifs restent modérés (aucune ne dépassant les 26 élèves).

Le principal changement à la rentrée 2015 est la constitution d'une division supplémentaire en 6<sup>ème</sup>. Les effectifs par classe s'en trouvant allégés, la constitution de groupes (pour le travail d'expérimentation par les élèves) n'aura pas lieu d'être à la rentrée 2015. Les capacités d'accueil des salles de sciences étant suffisantes pour accueillir des cours en classe entière.

### **Ventilation de la DGH (Dotation Globale Horaire) et affectations des moyens par discipline ou dispositif pédagogique :**

⇒ Mme Lavanche présente d'abord la DGH dans sa globalité (274 « heures postes » + 25 « heures supplémentaires annuelles » attribuées au 15 janvier 2015) qui a été amendée de 4 heures début février. Les chiffres de 2014 sont mis en regard et il en ressort que malgré la création d'une division supplémentaire, le différentiel n'est que de 7 heures.

⇒ La répartition des moyens est donc assez contrainte et intègre d'abord les heures de cours réglementaires et les autres dispositifs d'enseignement prioritaires (accompagnement personnalisé, options « obligatoires »), ce qui impacte les postes d'enseignant et aboutit à certains partages de service, d'où les points d'attention particuliers rappelés ci-dessous :

- En Français : 3 heures d'AP sont prévues en plus des cours et l'ensemble sera couvert par les 2 « temps plein » présents dans l'établissement (Mmes Laugier et Molinari) complétés par 11 heures assurées par Mme Equibey, les cours de latin se limitant à un total de 7 heures (compte-tenu de la modestie des effectifs).
- En Mathématiques : ½ heure de cours supplémentaire est attribuée à chaque classe du cycle central ainsi que 2 heures d'AP, chacun des deux enseignants étant amené à assurer 3 heures supplémentaires.
- En Histoire-Géographie : le total des heures de cours reste insuffisant pour permettre à M. Paillat d'assurer la totalité de son service à Lezay. La poursuite de ce partage va obliger à réfléchir à l'affectation des autres heures liées à la discipline (besoins de remédiation, IDD, option DP3).
- En Allemand : cela fonctionne bien cette année sur le niveau 4<sup>ème</sup> mais le nombre d'élèves pressentis pour la rentrée prochaine s'annonce faible, les 2 heures d'initiation en 5<sup>ème</sup> n'ayant pu être mises en place à la rentrée 2014. Mme Lavanche fait remarquer que sa demande de classe bi-langue est restée sans suite en 2014.
- En Sciences : la prise en charge de l'atelier scientifique par le professeur de SVT et de 2 heures d'AP par celle de sciences physiques permet aux deux enseignants d'effectuer la totalité de leur service à Lezay.
- En Arts plastiques comme en EPS : la situation est plus compliquée car le volume d'heures à assurer génère un nombre important d'heures supplémentaires difficile à assurer sans complément de service (+ 4 heures/enseignant).

⇒ Certains moyens ne sont plus affectés en heures mais en indemnités forfaitaires (« IMP ») dont la teneur exacte et le volume devraient être connus en septembre 2015. Si la DGH peut évoluer jusqu'en juin, les services académiques disposent manifestement d'un « volant » d'heures à distribuer moins conséquent que les années précédentes.

La répartition des moyens telle qu'elle a été présentée est alors soumise au vote.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la répartition des moyens horaires proposée par Mme la Principale.

**Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 1**

M. Mazin revient alors sur l'éventuelle hausse des effectifs en expliquant qu'une réflexion globale se fait à l'échelon départemental, la difficulté étant plus marquée sur le secteur de Niort et de sa périphérie.

### III - Demande d'ouverture d'un poste spécifique en Technologie

Mme Lavanche rappelle le contexte et la nécessité d'une telle création : Mme Boussac a réussi son CAPET et donc est stagiaire en fonction. Elle a demandé comme il se doit sa mutation pour être affectée à proximité de son domicile pour raisons personnelles. Or, tout en souhaitant rester à Lezay, elle pourrait être affectée à Lusignan où un poste se libère à la rentrée 2015. C'est pourquoi un poste « à profil » en technologie intégrant tous les aspects spécifiques de son investissement dans l'établissement (projet « bâtissiel », DP 3 h, projet phare de serre bioclimatique...) pourrait être constitué. Les discussions au sein du CA permettent de préciser les procédures particulières d'affectation sur ce poste (lettre de motivation des éventuels postulants et importance de l'avis du chef d'établissement) qui devraient permettre à Mme Boussac de se fixer durablement dans l'établissement.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent un avis favorable à la constitution d'un tel poste au sein de l'établissement.

**Vote Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 2**

Les discussions soulèvent la question du projet « serre », très retardé à cause de blocages divers :

- Les services municipaux n'ont toujours pas assuré le « décapage » de la couche de goudron. Ce travail préalable est indispensable à toute construction ultérieure et le maire de Lezay avait pourtant donné son accord de principe.
- L'agrément de cette construction ouverte au public nécessite la constitution d'un dossier spécifique par un bureau d'étude (prise en charge par le Conseil Général des Deux-Sèvres) et la visite de la commission de sécurité (pompiers..).

Arrivée de Mme Boussac.

### IV - Vie budgétaire et financière

- DBM pour information :

Le Gestionnaire présente 3 décisions budgétaires modificatives au CA. Les deux premières concernent l'exercice comptable 2014 :

- ♦ Une subvention du Conseil Général (Fonds Commun de Service d'Hébergement) destinée à aider à l'achat de matériel.
- ♦ Variation du crédit nourriture.

La troisième imputant l'exercice comptable 2015 concerne une subvention du Conseil Général (Fond Commun de Service d'Hébergement) destinée à aider à l'achat de la hotte de cuisine.

- DBM pour vote :

Suite à une lettre de d'observation du service contrôle de légalité, le CA est sollicité pour accepter une DBM destinée à rééquilibrer le budget prévisionnel 2015. Celui-ci ne devant pas être équilibré en dépenses par les écritures d'amortissements réels et neutralisés, d'où la nécessité d'intégrer de nouvelles dépenses pour un montant de 2579,86 €.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour cette Décision Budgétaire Modificative.

**Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 3**

- Conventions :

. **Renouvellement de la convention annexe à la convention CADRE** (Groupement d'achats, tarification de la restauration au quotient familial et liste des matériels subventionnés par le fonds commun du service hébergement) avec le Conseil Général 79 jusqu'au 31 décembre 2017.

Le Gestionnaire propose la signature de cette convention.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la signature de cette convention.

**Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 4**

. **Convention AGAPE 79** :

Le gestionnaire propose la reconduction avec le groupement AGAPE 79 pour l'appel d'offres de services liés au nettoyage des extracteurs d'air des hottes de cuisine.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la signature de cette convention.

**Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 5**

. **Convention avec le Lycée Professionnel J.F Cail de Chef Boutonne pour le prêt de mini-bus** :

Le collège peut être amené lors de sorties scolaires à utiliser un mini-bus (9 places). Mme la Principale propose le renouvellement de la convention annuelle de prêt de mini-bus avec le lycée Professionnel J.F. Cail de Chef Boutonne.

Les membres du CA, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord pour la signature de cette convention.

**Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**  
**Acte n° 6**

## V – Questions diverses

- Les parents d'élèves tiennent à rappeler et à souligner leur inquiétude concernant le nécessaire remplacement de Mme Garcia dont le départ en congé de maternité est annoncé après les vacances de Février sans qu'aucune solution de remplacement ne soit pour l'instant clairement prévue.
- Les enseignants soumettent à l'approbation des membres élus du CA une motion de protestation contre la disparition de l'heure de décharge jusque-là attribuée aux professeurs de technologie (heure de labo) en contrepartie du travail de préparation de matériel utilisé en cours. Les membres présents à l'unanimité acceptent de joindre le texte de la motion au procès-verbal du CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,

O. JOULIN



K. LAVANCHE

